

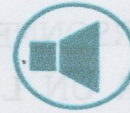


UN ÊTRE HUMAIN

=

UN ÊTRE HUMAIN

Collectif Uni-es Contre une
Immigration Jetable-
UCIJ-saintnazaire@orange.fr



Sur NOTRE TERRITOIRE, ENVIRON 18 FAMILLES, DÉBOUTÉES DE LEUR DEMANDE D'ASILE SONT EN DANGER DE SE RETROUVER À LA RUE, DANS LA PLUS GRANDE PRÉCARITÉ ?

- 3 femmes seules avec respectivement 1, 3 et 5 enfants,
- 2 familles avec 1 enfant,
- 5 familles avec 2 enfants,
- 4 familles avec 3 enfants,
- 4 familles avec 5 enfants,

Que veut dire : DÉBOUTÉ · ES D'ASILE ?

Quand les personnes demandent l'asile en France, la demande est examinée à :

→ l'**OFPRA**-Office Français de Protection des Réfugiés et
Apatrides

→ puis, en cas de refus, par la **CNDA** - Cour Nationale du Droit
d'Asile

Quand la demande d'asile est refusé après cela : on appelle les personnes : « déboutées d'asile ».

À savoir : la France n'est pas la plus généreuse en Europe pour accorder ce statut de « réfugié ».

Pourquoi : DANGER DE SE TROUVER À LA RUE ?

LES PERSONNES QUI DEMANDENT L'ASILE ONT LE DROIT D'AVOIR UN LOGEMENT, EN GÉNÉRAL PROPOSÉ EN CADA (CENTRE D'ACCUEIL DE DEMANDEURS/DEMANDEUSES D'ASILE) OU HUDA (HÉBERGEMENT D'URGENCE POUR LES MÊMES).

Sur notre territoire ces logements sont assurés par les associations : Les Eaux Vives, Solidarité-Estuaire, France-Horizon, ANEF-FERRER.

Au moment du refus de la demande d'asile, les personnes ainsi logées sont « mises en demeure » de quitter la structure par l'association puis par la préfecture.

LA PRÉFECTURE LES ASSIGNE PARFOIS AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF SELON UN RÉFÉRÉ *DIT* « DE MESURE UTILE » RMU EN VUE DE LES FAIRE EXPULSER PAR LES FORCES *DITES* « DE L'ORDRE ».

Les hébergements d'urgence (SIAO-115), sur-saturés, n'offrent aucune solution de rechange.

Les familles sont dès lors prises dans l'étau d'une seule alternative : ou bien se maintenir – on dit « DE FAÇON INDUE » - dans le logement CADA ou HUDA, ou bien se retrouver à la rue.

Pourquoi : DANS LA PLUS GRANDE PRÉCARITÉ ?

Quand Les personnes sont déboutées de l'asile, elles cessent de bénéficier de l'indemnité pour les demandeurs d'asile (ADA) et perdent en même temps l'autorisation de travailler, *si jamais elles l'ont eu !*

Les personnes en possession d'un contrat de travail se voient brusquement obligées d'abandonner leur travail et sont réduites à quémander leur subsistance.

Des petites aides financières ponctuelles peuvent leur être accordées au titre de la subsistance par le Conseil Départemental pour les familles.

Ces familles dépendent dès lors de l'aide alimentaire et autres aides dispensées par les associations telles : Resto du Coeur, Secours Populaire, Secours Catholique, Fraternité Protestante, Croix Rouge.

PRIVÉES DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET ADMINISTRATIF MIS EN PLACE PAR CADA -HUDA

En principe, l'accompagnement social des CADA cesse lors du rejet de l'asile.

Les déboutés d'asile se tournent alors vers les EDS (Espace Départemental de Solidarité) pour leurs démarches de régularisation.

POURQUOI CETTE DÉGRADATION DE L'ACCUEIL DES MIGRANTES ET MIGRANTS?

En France, la politique « d'accueil » s'est durcie au fil des années, jusqu'à la dernière loi sur l'asile et immigration (Darmanin) et la circulaire Retailleau.

Cette politique multiplie la complexité des démarches et oblige à les effectuer uniquement sur des plates-formes numériques le plus souvent bloquées.

La préfecture met **plus de 18 mois** pour répondre sur une demande de titre de séjour et ne communique pas la réponse si elle est négative empêchant ainsi de faire un recours. Et si la réponse est négative, elle est accompagnée d'OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français), donc on n'ose pas demander où en est le dossier !

POURQUOI RÉAGISSONS-NOUS ?

Personne ne quitte son pays en laissant derrière lui ses biens, sa situation sociale, son travail, une partie de sa famille, en prenant parfois des risques mortels, si elle n'a pas de raisons majeures voire vitales de le faire.

Ces personnes ne cherchent rien d'autre qu'à se reconstruire une place qui leur permettra d'offrir à leurs enfants un avenir.

NOUS VOULONS UNE SOCIÉTÉ D'ACCUEIL ET D'HOSPITALITÉ

Personne n'est illégal sur cette terre.

Etranges étrangers

Vous êtes de la ville

Vous êtes de sa vie

Même si mal en vivez

Même si vous en mourez

Jacques Prévert en

1951